## Dictionnaire

topographique, historique

et statistique de la Sarthe

par J.R.Pesche

(1829)



Gravure représentant Julien Rémy Pesche, tirée du livre "Un pharmacien historien et naturaliste J.-R. Pesche" écrit par M. le Dr Delaunay en 1921.

## BERSAY.

BERSAY, BERCÉ, BURSÉ, Burseio, alias CLEO-PHAS; forêt nommée encore de Bois-Corbon et aussi de JUPILLES, à cause de sa proximité de la commune de ce

nom, est avec celle de Perseigne, le plus considérable manif de bois du département. Située à sa presque extrémité S.S. E., dans les arrondissemens de Saint-Calais et de la Flèche, elle occupe un plateau assez élevé. Sa forme est semi circalaire et comme en croissant, dont le plus grand diamètre de l'E. à l'O. est de 16 kilom., ou de 21, en décrivant a courbe ; tandis que ses différens diamètres du N. au S., à son extrémité O., à son milieu et à son extrémité E., ne sont que de 3 kil. 1/2, 2 kil. 1/2, et 6 kil. 1/2. Elle contient environ 5 mille hectares de bois, dont l'essence principale est le chêne, formant une belle futaie; le taillis ne s'y trouve qu'en petite proportion. Outre les pièces de marine qu'on en tire et qui sont flottées sur le Loir, pour Nantes, des ports de la Pointe et de Coëmont, et les antres gros ouvrages en hois qu'on y débite, tels que merrains, atelles, palis, etc., etc., on y façonne encore une infinité de petits ouvrages et ustensiles de ménage : cébilles , écuelles , sunières, cuillers à pot et à ragoût, godets, lardoires, chantepleures, fuseaux, pesons, boutons, etc., etc.

Cette forêt, du domaine royal aujourd'hui, dépendante de l'apanage de Monsteur, frère du Roi, en 1790, est traversée du N. au S, à son extrémité O., par la route royale n.º 158, du Mans à Château-du-Loir; et à l'E., par le grand chemin de Lucé à la même ville. Un grand nombre de petites rivières et de ruisseaux prennent leur source aux différens versans du plateau sur lequel elle est située, se dirigent au S. et à l'O., et vont se jeter dans le Loir et dans l'Huisne; les principaux sont : la Veuve, le Dinan, l'Ire, la Prélam-

bert, Laune, le Rhone et le Narais.

La manière d'écrire le nom de cette forêt a beaucoup varié, ainsi qu'on en peut juger, par une suite d'aveux que nous extrayons de la curieuse compilation intitulée Noms séodous. - En 1342, Henriot de Perries possède le domaine, vigerie, et « droit d'usage en la forêt de Beurgay. - 1396 et 1403, Jean Mareschal, a justice et voirie en sa terre de Sarcess et « droit d'usage en la sorêt de Burçay. » - 1402, Macé Hardiau, possède la terre seigneuriale de la Gauldruère on Gaultdruyère, paroisse de Jupilles, et « droit d'usage en la sorêt de Bersay. » En 1489, Jean Hardiau a les mêmes possessions. - 1483, Pierre Bataille, écuyer, seigneur de Daron, a - droit d'usage en la sorêt de Bersay. - - 1489, Jean de Chissé, écuyer, seigneur de Vaux-le-Vicomte, pour Marie Freimere son épouse, « droits d'usage en la forêt de Berczay. » - 1491, Mace Gault, possède le fef de l'Espinardière, paroisse de Bier, et « droit d'usage en la forêt de Beurczay. » - 1662, 1673, Léonard Foullé. garde des Sceaux en la Cour des Aides de Guienne, est possesseur de la terre seigneuriale d'Ourne, fiels et arrière-fiels en dépendans, « avec le droit d'usage en la forêt de Berçay. » - En 1331, suivant une Charte particulière, Jean, comte de Dreux, sire de Montpensier et de Château-du-Loir, fait don aux orateurs et chapelains de la collégiale de Pruillél'Eguillé, des droits de pacage, paissage et abeillage dans sa foret de Beursai et Bois-Corbon ; droit d'y prendre tout le bois nécessaire pour réédifier leur église, la tour, les maisons desdits orateurs et celles de tous leurs tenanciers ; celui nécessaire pour saire pressoirs, cuves et tonneaux; quarante charretées de bois pour leur chaussage; et de plus, il leur donne 37 livres de rente, à prendre sur les ventes de ladite soret. - Les seigneurs de la terre de la Fontaine, paroisse de S.-Mars-d'Oustillé, s'attribuaient le droit de chasse à cor et à cri dans toute l'étendue de ladite forêt, avec celui de pernage, de pacage, d'y prendre bois à bâtir, à faire merrain et à chauster; droit qui n'a cessé d'être exercé que depuis 150 ans. - En 1163, Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine, fonda dans la forêt de Bersay, un couvent de l'ordre de S.-Etienne, du nom de Grandmont.